

GENÈSE

LA VAE, une révolution tranquille ?



Michel Valadas

Professeur de lettres,
Inspecteur de lettres modernes, puis Délégué Académique
à la Formation Professionnelle Initiale et Continue à Limoges.
Directeur de cabinet de la rectrice.
Conseiller, puis directeur du cabinet du ministre
délégué à l'enseignement professionnel.

Aujourd'hui peintre et auteur, il nous livre son expérience, son regard passionnant et engagé d'expert de la VAE Entretien.

La VAE, c'est une longue histoire ?

Oh oui ! Il faut tout d'abord préciser que l'unité de mesure de l'implantation d'une transformation majeure en matière d'éducation est au minimum d'une décennie.

La première pierre est posée en 1992 par une loi dont la validation des acquis, qui contient d'autres titres dont elle n'est qu'une composante qui concerne plus particulièrement l'enseignement supérieur ; il faut aussi souligner qu'il s'agit alors de validation partielle. On pourrait parler de dispenses d'épreuves.

Je dirais que ce concept est né de père ou de mère inconnus car je ne sais qui a rédigé cet article de loi.

Je considère qu'ensuite il y a eu dix ans de relative "jachère" pour deux raisons : d'une part, le temps de la réglementation nécessaire pour mettre en application une loi composite, est très long puisque le texte doit passer en Conseil d'Etat. D'autre part parce qu'on se situait surtout à contre-culture ce qui suppose un temps d'information, de dépassement des résistances et d'appropriation de durée significative.

À contre-culture, c'est-à-dire ?

Ce mot de Validation des Acquis Professionnels, et surtout son principe, était une surprise de taille. C'était une évolution par nature de la situation. Cette innovation "rebroussait le poil" de nombre d'acteurs du système éducatif ; elle était en rupture avec le fondement culturel

français selon lequel un diplôme, ou un titre, était toujours jusque-là délivré après une formation. En outre, il n'y avait aucune pratique semblable en Europe. On était cependant dans un contexte d'innovation, même si l'environnement politique était contrasté.

L'Éducation nationale était-elle la seule concernée ?

Vous abordez là un autre élément du contexte. Comme la loi était interministérielle tous les ministères valideurs et même les organismes professionnels privés étaient intéressés. Cela a donc nécessité un travail de concertation et de négociation, de création des modalités de mise en œuvre, avec quelquefois des moments de tension, avec le ministère du travail en particulier, pour des raisons de leadership. Il a donc fallu du temps pour s'entendre sur les fondamentaux.

Cette notion de temps est-elle une constante ?

On retrouve l'unité de temps long d'une révolution, tranquille en apparence ! Dix ans de VAP avant la VAE, par exemple. Le texte initial a été revisité au début des années 2000 avec une constante : à nouveau, pas de texte de loi spécifique VAE ; ce sera une composante de la loi de modernisation sociale. J'insiste sur le fait qu'on n'est pas sur du temps court : prendre conscience du principe fondateur, lancer un dispositif nécessite au minimum une décennie. On est sur des temps socio-politique et administratif longs.

Qu'est-ce qui a fait murir ce concept ?

Tout d'abord c'est l'émergence du concept d'Éducation et de Formation Tout au Long de la Vie qui correspond à des valeurs progressistes avec l'ambition d'une avancée prospective globale. Dans la même période s'est installée ce que je nomme la formation initiale continuée. On avait de moins en moins deux blocs relativement étanches entre formations initiale et continue. Un continuum de plus en plus nécessaire se dessinait : un trait d'union plus ou moins obligé entre les deux en raison de la montée du chômage, en particulier des jeunes, d'autant que les sorties du système éducatif sans qualification se multipliaient : stages de qualification, missions d'insertion etc....

Toute cette évolution serait donc en partie liée au contexte économique ?

Ce n'est pas seulement une idée progressiste puisqu'elle est liée au contexte économique.

Oui, c'est un élément de contexte incontournable. À cette époque-là on s'interrogeait sur l'avenir de l'économie et on se disait : comment faire ? Car on avait aux deux extrêmes, des chômeurs âgés de longue durée,

qu'on a toujours d'ailleurs, et des jeunes sans diplômes à insérer. Comme ce n'était pas une période d'emploi faste, certains devenaient ce qu'on appellera des "perdus de vue" ! Cette situation dégradée appelait une réponse politique. Parallèlement, à tort ou à raison, on considérait, "généreusement" ou pas, que notre salut passait par le développement des services et un recentrage sur les formations d'excellence de très haut niveau. Il n'était plus, selon les "augures" de ce temps, nécessaire de disposer d'une production industrielle de base. On faisait le choix de confier aux pays émergents la fabrication de ce que l'on ne voulait plus s'abaisser à fabriquer... On avait de plus en plus tendance à supprimer les CAP (soudeur, chaudronnier...), car des usines fermaient en nombre. La VAP puis la VAE sont nées dans ce contexte dont chacun appréciera la qualité visionnaire !

Alors sur quelle base repose la VAE ?

Sur un principe novateur : acquérir des compétences sur des lieux qui ne sont pas affectés à la formation et, en particulier, dans l'exercice d'une profession. À l'époque c'était vraiment nouveau ! L'idée que les compétences puissent être acquises en dehors de l'enseignement devenait un principe affiché nationalement. C'était une transformation radicale.

La VAE n'est donc pas apparue comme une simple mesure technique. C'est un choix structurel qui a engagé des choix politiques de fond. Il correspond à une philosophie, à un système de valeurs, une logique de progrès par la diversification des voies d'accès à la reconnaissance de la qualification professionnelle. La volonté a été aussi de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'émiettement des certifications. La VAP a donc été dès le départ positionnée par rapport à des diplômes et des titres reconnus nationalement. Viendra plus tard l'idée de créer un répertoire national : le répertoire national des certifications professionnelles.

La philosophie du concept fut-elle facilement acceptée ?

Non, pour une raison simple. Les textes réglementaires insistent sur le fait qu'il s'agit d'un droit individuel. On ne créait pas simplement un procédé technique de validation. Le fait que l'on attribue aux personnes un droit individuel sensé engendrer un accès promotionnel va toucher le code du travail. Ce sera d'ailleurs un avantage et un frein à sa mise en œuvre car ce droit individuel n'enthousiasmait pas le monde de l'entreprise et de ses représentants. Il faudra beaucoup de force de conviction et un temps d'appropriation pour que le concept soit accepté. »



MINISTRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Quel est le point fort de l'Éducation nationale dans ce contexte ?

Il y en a plusieurs. Tout d'abord, dans la même période sont créés les référentiels métier et de formation reposant sur les capacités et compétences figurant dans les programmes. C'est un point d'appui fort pour installer la VAP/VAE, d'autant que ces outils étaient construits par des enseignants et des professionnels qui tiraient profit des travaux effectués en formation continue sur les Unités Capitalisables ; le concept de référentiel s'est progressivement imposé comme la colonne vertébrale de toutes les formations techniques et professionnelles. On peut aussi noter que bizarrement c'est le domaine de l'éducation physique et sportive qui est le premier à avoir réfléchi dans ce sens ainsi d'ailleurs que l'enseignement agricole !

Ce concept de capacités et compétences émerge aussi dès 1987 avec la création du Baccalauréat Professionnel. C'est également l'un des éléments qui a nourri la réflexion. Car cette façon d'approcher la qualification se traduit par la création des Périodes de Formation en Entreprise longues 15 à 20 semaines donnant lieu à coévaluation. L'idée qu'un professionnel puisse covalider est novatrice... Finalement tout se tient.

Deux autres aspects sont à signaler : la VAP concerne tous les niveaux de titres ou diplômes et inclut l'enseignement général. Enfin un autre élément de contexte est à prendre en compte ; c'est une période pendant laquelle

l'apprentissage s'est étendu aux niveaux supérieurs jusqu'au titre d'ingénieur. Cela n'a pas manqué d'ébranler le monde de l'éducation, en particulier bon nombre d'enseignants et certaines formations politiques, car l'apprentissage était mal perçu. Il fallait donc convaincre qu'il s'agissait d'une situation de formation de type particulier reposant sur une approche inductive et pas uniquement une modalité idéologiquement connotée. Toutes ces données convergent lorsqu'on analyse les évolutions majeures parmi lesquelles se situe la VAP puis la VAE.

Finalement avec la VAP vous aviez une page blanche ?

On va en effet se retrouver par nécessité contraint d'inventer une pédagogie et des pratiques très peu utilisées, auxquelles personne n'est formé. Ce sera à la fois une dynamique et évidemment un frein redoutable. Je m'explique ! L'école française repose sur une modalité majeure, le premier le tout déductif. Pour moi c'est une erreur qui nie deux principes éducatifs importants : l'approche inductive : « *je pratique et je vais ensuite aux concepts, aux lois.* » Le second avec la nécessité d'individualiser les approches pédagogiques et les parcours.

Il a donc fallu créer de toutes pièces un dispositif atypique et l'installer structurellement. Or, personne n'est formé. Il faut trouver des pilotes eux-mêmes non formés, mais convaincus qu'il faut construire pour pérenniser. Il faut être innovant en tout : informer pour susciter l'intérêt de



potentiels demandeurs, inventer un accompagnement des demandeurs, créer des dossiers de candidature, constituer des jurys et les initier à la pratique qui consiste à inférer la maîtrise de compétences sur dossier et entretien. En peu de mots, vaincre bien des réticences.

Mais c'est une passionnante période pionnière de "missionnaires" car le défi consistait à inséminer cette nouveauté à grande échelle, sur le territoire national ! Les responsables académiques VAP / VAE et leurs équipes ont accompli des prouesses qu'il faut saluer aujourd'hui alors que se célèbre le 20^{ème} anniversaire.

Et la conviction a porté ses fruits ?

Progressivement l'approche inductive a suscité de l'intérêt. Elle a d'ailleurs par osmose ou capillarité contaminé l'enseignement scolaire initial. Malgré de nombreuses réticences de départ, car on est à contre-courant de la formation reçue par les enseignants, une méthode de travail inductive va naître. Induire que ce qui a été fait en entreprise et possédé par le postulant n'est pas évident. Séduire des petits groupes d'enseignants qui vont mettre en place des accompagnements a été aussi un enjeu de taille, d'autant que la dimension psychologique n'était pas absente pour des demandeurs qui revisitaient à cette occasion leur histoire professionnelle et de fait leur histoire de vie et leur ressenti par rapport à l'école.

Ces problématiques ont caractérisé l'essentiel des premiers groupes de candidats à la VAP où l'on a vu, par exemple, des chefs de rayons sans diplômes venir se

réconcilier avec l'Éducation nationale par le biais de cette nouvelle forme de reconnaissance de leur niveau de qualification.

Avez-vous travaillé avec des partenaires ?

Pendant cette période un partenaire s'est imposé avec force : le conseil régional qui suite à la loi de décentralisation assure la responsabilité complète de l'apprentissage et de la formation continue. Aussi, ce dispositif les intéresse à des degrés divers. Certains vont jusqu'à infléchir leur approche de la qualification en l'utilisant sous des formes adaptées. 2000-2002, c'est aussi l'époque où l'on rénove les CAP en tenant compte de ce nouveau mode de validation et de la création des licences professionnelles accessibles par VAE. C'est aussi l'époque où l'on crée les lycées des métiers avec la volonté d'y ouvrir un centre de validation des acquis de l'expérience. Vouloir installer en ce lieu un centre de validation était un beau principe qui devait dans la proximité irriguer un territoire. Finalement l'élan national initial s'est traduit par des avancées à petits pas en créant le mouvement en marchant, selon des modalités propres à chaque académie qui pour l'essentiel d'entre-elles ont heureusement conservé un indispensable pilotage académique. De VAP en VAE et grâce à beaucoup de pugnacité se sont implantés les DAVA avec un enjeu de consolidation structurelle de cette belle innovation et comme défi de faire en sorte que de plus en plus d'entreprises intègrent ce type de validation en matière de gestion des ressources humaines. ■